

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 15 septembre 2010 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2010-953-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2010-954-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2010-955-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 8 SEPTEMBRE 2010

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 8 septembre 2010, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2010-956-DEC AMT / ÉQUIPE DE PROJET DU TRAIN DE L'EST

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre du 10 septembre 2010 de M. Joël Gauthier, président-directeur général de l'Agence métropolitaine de transport, par laquelle il informe les élus, les fonctionnaires et partenaires du projet du Train de l'Est du départ de M. Jean Hardy, lequel dirigeait le projet du Train de l'Est depuis 2006.

CE-2010-957-DEC UNION CANADIENNE COMPAGNIE D'ASSURANCES C. VILLE DE TERREBONNE / RÈGLEMENT HORS COUR

ATTENDU la requête introductive d'instance de l'Union Canadienne compagnie d'assurances du 25 juin 2009 réclamant un montant de 6 005,07\$ à la Ville de Terrebonne pour des dommages causés par un bris d'aqueduc au 2700, rue Sylvelle, à Terrebonne ;

ATTENDU la recommandation de Me Daniel Champagne de régler ce dossier hors cour pour la somme de 5 250\$ capital, intérêts et frais ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le

secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention de règlement hors cour, transaction et quittance au montant de 5 250\$ dans le dossier de la Cour du Québec / chambre civile portant le numéro 700-22-020296-090. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0264 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que ledit montant soit payé à l'ordre de la firme Donati Maisonneuve, senclr, en fidéicommiss.

**CE-2010-958-REC PROJET DE RÈGLEMENT 475 / TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU RUISSEAU DE
FEU ET PROJET DE CORRIDOR VERT**

ATTENDU QUE l'aménagement du Ruisseau de Feu doit être fait dans le tronçon du boulevard Lucille-Teasdale afin de compléter les travaux dudit ruisseau ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'aménagement paysager, de plantation d'arbres, d'arbustes, de couvre-sol, de travaux d'architecture de paysage, ainsi qu'à l'appel de proposition du projet de corridor vert du secteur ;

ATTENDU QUE dans le cadre d'un projet d'entente de collaboration et de suivi à intervenir entre la Ville de Terrebonne et l'Institut national de Santé Publique du Québec (INSPQ), une subvention de 400 000\$ pourrait être versée pour la réalisation d'un projet favorisant la création de fraîcheur en milieu urbain (îlot de fraîcheur) à condition que l'INSPQ puisse assurer le suivi aux fins du ministère de la Santé et des Services sociaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (475) pour des travaux d'aménagement paysager, d'architecture de paysage et d'appel de proposition du projet de corridor vert, et pour ce faire, un emprunt au montant de 1 983 345\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans.

Que le Comité exécutif recommande également au Conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente, et tous autres documents pertinents, à intervenir entre la Ville de Terrebonne et l'Institut National de Santé Publique relativement au projet de corridor vert du Ruisseau de Feu dans le cadre d'un projet de lutte aux îlots de chaleur urbain, en vertu duquel, la Ville de Terrebonne recevra une subvention de 400 000\$ du ministère de la Santé et des Services sociaux.

QUE le projet de règlement d'emprunt prévoit l'appropriation au financement de celui-ci de toute subvention devant être accordée dans le cadre des travaux prévus.

**CE-2010-959-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
VÉRIFICATEUR EXTERNE**

ATTENDU QUE suite à la publication le 21 décembre 2009 du décret numéro 1334-2009 dans la Gazette officielle du Québec fixant la population des municipalités à compter du 1^{er} janvier 2010, la population officielle pour la Ville de Terrebonne est de 103 999 habitants ;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 108 de la Loi sur les Cités et Villes prévoient que « Le Conseil doit nommer un vérificateur externe pour au plus trois exercices financiers, sauf dans le cas d'une municipalité de 100 000 habitants ou plus où le vérificateur externe doit être nommé pour trois (3) exercices financiers » ;

ATTENDU QUE la dépense annuelle pour les frais de vérification externe était de près de 100 000\$ pour les exercices financiers antérieurs ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres pour les services professionnels pour le contrat de vérificateur externe pour les exercices financiers 2010, 2011 et 2012 de la Ville de Terrebonne, le tout selon le devis numéro SOU-2010-86.

Que les soumissions soient évaluées par un comité de sélection en fonction de la grille et des critères précisés dans l'appel d'offres, lesquels critères de pondération apparaissent aux documents de soumission portant le numéro SOU-2010-86.

Que le comité d'évaluation des soumissions soit formé de :

- M. Denis Levesque, directeur général ;
- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques ;
- M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances.

Que le processus d'appel d'offres se déroule pendant les mois de septembre et octobre afin que le comité de sélection puisse soumettre une recommandation au Comité exécutif au plus tard en novembre 2010.

**CE-2010-960-DEC CONTRAT DE TRAVAIL / PROLONGATION /
COORDONNATEUR / BIBLIOTHÈQUE / DIRECTION
DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le contrat de travail de M. Josué Corvil jusqu'au vendredi 15 octobre 2010 afin de pouvoir répondre aux besoins des opérations et pour assurer un transfert des dossiers au retour de Mme Véronica Oliveros ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif prolonge jusqu'au vendredi 15 octobre 2010, les services de M. Josué Corvil au poste de coordonnateur à la bibliothèque à la Direction du loisir et vie communautaire.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de M. Josué Corvil.

**CE-2010-961-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE
DIVERS ILOTS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'aménagement paysager de divers îlots (SOU-2010-108);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 31 août 2010 à 11 h 05, à savoir :

Transport & Excavation Mascouche inc.	52 007,81\$
Pavage des Moulins inc.	56 667,37\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 2 septembre 2010 par M. René Dumont, architecte paysagiste senior et chef d'équipe de la firme Plania ;

ATTENDU également le rapport daté du 1^{er} septembre 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.**, datée du 31 août 2010, pour l'aménagement paysager de divers îlots, le tout pour un montant de 46 075,58\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 47, 332, 387 et 417. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0260 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2010-962-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DU RANG SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'aménagement du rang Saint-François (SOU-2010-123);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 7 septembre 2010 à 11 h 03, à savoir :

Transport & Excavation Mascouche inc.	41 162,35\$
Pavage des Moulins inc.	45 151,70\$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	49 335,97\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 8 septembre 2010 par M. René Dumont, architecte paysagiste senior et chef d'équipe de la firme Plania ;

ATTENDU également le rapport daté du 7 septembre 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.**, datée du 7 septembre 2010, pour l'aménagement du rang Saint-François, le tout pour un montant de 36 467,20\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 384 . À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0267 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2010-963-REC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DE LA ZONE TAMPON JOSEPH-MONIER

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement de la zone tampon Joseph-Monier (SOU-2010-118) ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 1^{er} septembre 2010, à savoir :

Carlenri Paysagiste inc.	118 910,98\$ <i>non conforme</i>
Sintra inc. (région Lanaudière/Laurentides)	161 845,82\$
Paysagiste S. Forget inc.	179 560,70\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Sintra inc. (région Lanaudière/Laurentides) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 1^{er} septembre 2010 par Mme Kim Descôteaux, architecte paysagiste de la firme Planex ;

ATTENDU également le rapport daté du 8 septembre 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **SINTRA INC. (RÉGION LANAUDIÈRE/LAURENTIDES)**, datée du 1^{er} septembre 2010, pour l'aménagement de la zone tampon Joseph-Monier, pour un montant de 143 385\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 295 et 361. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0265 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2010-964-DEC MANDAT / SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT DOMESTIQUE, DE
FONDATION DE RUE ET DE PAVAGE / RUES DES
BALSAMINES, PHILIPPE-CHARTRAND ET
OUELLETTE**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CE-2010-544-DEC le Comité exécutif acceptait l'offre de services de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour les travaux de construction d'un égout domestique sur une partie des rues des Balsamines, Philippe-Chartrand et Ouellette pour desservir neuf (9) lots, le tout pour un montant de 12 000\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, adjoint au directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. pour la surveillance des travaux et de construction d'un égout domestique, de fondation de rue et de pavage dans les rues des Balsamines, Philippe-Chartrand et Ouellette, et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, pour un montant n'excédant pas 9 800\$ (taxes en sus) lequel sera pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 465. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0269 révisé émis par le trésorier est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2010-965-DEC MANDAT / SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
CONSTRUCTION DE BORDURES, DE SENTIERS
PÉDESTRES ET CYCLABLES, DE PAVAGE ET
D'ÉCLAIRAGE / RUES DU BRUANT, DU CHÊNE-BLANC,
DE L'ÉRABLE-NOIR, DU CAMPAGNOL, DE LA BUSE,
ALLÉE DU GRAND-PIC, PARC DE LA PARULINE
(DOMAINE DU PARC, PHASE 1) ET L'AVENUE DES
GRANDS-PRÉS ET LES CROISSANTS ENTRE LA RUE
DES FLEURS ET LE BOULEVARD PIERRE-LE GARDEUR
(PHASE FINALE)**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CE-2010-615-DEC le Comité exécutif acceptait la soumission de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. pour les travaux de pavage, bordure, trottoir et éclairage routier sur l'avenue des Grands-Prés et les croissants (entre la rue des Fleurs et le boulevard Pierre-Le Gardeur), le tout pour un montant de 65 800\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CE-2010-653-DEC le Comité exécutif acceptait la soumission de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. pour les travaux de pavage, bordure, trottoir et éclairage routier sur les rues du Bruant, du Chêne-Blanc, de l'Érable-Noir, du Campagnol, de la Buse

et l'allée du Grand-Pic (projet du Domaine du Parc), le tout pour un montant de 77 000\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes prévoit que les règles des soumissions par voie d'invitation ou par soumissions publiques ne s'appliquent pas à un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumission ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, adjoint au directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. pour la surveillance des travaux de construction de bordures, de sentiers pédestres et cyclables, de pavage et d'éclairage dans les rues du Bruant, du Chêne-Blanc, de l'Érable-Noir, du Campagnol, de la Buse, l'allée du Grand-Pic, le parc de la Paruline (Domaine du Parc, phase 1) et l'avenue des Grands-Prés et les croissants entre la rue des Fleurs et le boulevard Pierre-Le Gardeur (phase finale), et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, pour un montant n'excédant pas 94 480\$ (t.t.c.) lequel sera pris à même les fonds des règlements d'emprunt numéros 421 et 468. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0268 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2010-966-DEC CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC EN TERRAIN / GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, et suivant son rapport daté du 10 septembre 2010, d'accepter la contribution pour fins de parc exigée à la réglementation de lotissement en terrain, à savoir :

- un terrain d'une superficie de 1 868,07 m², tel que démontré au plan de M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 2988 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement résidentiel situé au sud du Coteau (terres 101 et 103), par Groupe Immobilier Grilli inc., et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 2 026,17 m², telle qu'indiquée à la compilation 8 datée du 4 mai 2010.

CE-2010-967-DEC MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2009-348-DEC / CESSION D'UNE PARTIE DE LA RUE DU RUBIS / M. LAURENT COUSINEAU

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution du Comité exécutif numéro CE-2009-348-DEC considérant l'approbation d'un nouveau plan minute (1743) qui modifie le tracé de la rue du Rubis, ce qui invalide la cession des lots 4 310 019 et 4 310 020 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2009-348-DEC soit et est modifiée en son paragraphe 1), soit :

- 1) du lot numéro 4 310 021 du cadastre du Québec pour fins de rue dans le secteur de la rue du Rubis, par M. Laurent Cousineau, et ce, conformément à la promesse de cession signée le 12 février 2009 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 1743 de ses minutes.
-

CE-2010-968-DEC TOURNAGE D'UNE ÉMISSION DE « JUSTE POUR RIRE LES GAGS » / ÎLE-DES-MOULINS / 17 SEPTEMBRE 2010

ATTENDU la demande pour le tournage d'une émission de « Juste pour rire les gags », produit par Juste pour rire les gags inc., sur le site historique de l'Île-des-Moulins, le vendredi 17 septembre 2010 de 7h à 19h ;

ATTENDU le rapport présenté par M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, d'autoriser le tournage d'une émission de « Juste pour rire les gags », produit par Juste pour rire les gags inc., au site historique de l'Île-des-Moulins, le vendredi 17 septembre 2010 de 7h à 19h.

Que des frais de permis de 50\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, du loisir et vie communautaire et le service des communications ainsi que la SODECT.

CE-2010-969-DEC AUTORISATION / DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES / PARC LOUIS-LABERGE / SECTEUR DES AÎNÉS / PROJET AVEC LA FTQ ET LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 200-04-2009 adoptée le 14 avril 2009 acceptant la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. pour l'aménagement de l'aire des aînés, du sentier cyclo-pédestre, des équipements extérieurs, de l'éclairage et de l'aménagement paysager au parc Louis-Laberge dans le cadre du plan de mise en œuvre 2009, pour un montant de 299 640\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE la firme Nacev Consultants inc. a présenté des modifications au bordereau du projet avec des excédents totalisant une somme de 84 607,50\$ (taxes en sus), lesquelles modifications étaient requises dans le cadre de l'exécution des travaux principaux selon la lettre de M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc., datée du 15 septembre 2010 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif approuve les modifications au bordereau du projet émis par la firme Nacev Consultants inc. pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 84 607,50\$ (taxes en sus) à la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 356. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0270 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2010-970-DEC VENTE DE CHARITÉ / CENTRE D'HÉBERGEMENT DIANOVA / 8 ET 9 OCTOBRE 2010 / 2900, CÔTE DE TERREBONNE

ATTENDU la demande du Centre d'hébergement Dianova pour tenir, pour une 4^e année consécutive, une grande vente de charité au 2900, côte de Terrebonne, les 8 et 9 octobre 2010 de 8h à 17h (l'événement aura lieu même en cas de mauvaise température);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Centre d'hébergement Dianova à tenir une grande vente de charité au 2900, côte de Terrebonne, les 8 et 9 octobre 2010 de 8h à 17h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux alentours du site.

3) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles ou de boissons non alcoolisées est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants recyclables. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site.

4) Vente d'articles

La vente d'articles divers est autorisée sur le site pour la tenue de l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2010-971-DEC ADDENDA NO 1 / PROTOCOLE D'ENTENTE DE 1998
/ COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-
MILLE-ÎLES / ÉCOLE MARIE-SOLEIL-TOUGAS**

ATTENDU le protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles signé en juin 1998 ;

ATTENDU l'entente complémentaire de mai 2004 concernant l'opération de la desserte scolaire à la bibliothèque municipale André-Guérard ;

ATTENDU QUE les parties se sont donné quittance complète et finale dans l'entente complémentaire de 2004 ;

ATTENDU QUE les parties ont convenu de mettre fin à l'entente complémentaire de 2004 en date du 31 août 2009 ;

ATTENDU QUE les parties souhaitent maintenir certains éléments de service faisant partie de l'entente complémentaire de 2004 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le protocole d'entente de 1998 en lien avec les modifications souhaitées ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'addenda numéro 1 au protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles.

Que l'addenda numéro 1 soit transmis à la Direction des technologies de l'information.

CE-2010-972-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h55.

Président

Secrétaire